

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le six du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

**Sont présents** : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Philippe CHAPUIS, Nicolas PAILLARD, Emmanuel FRANCHINI, Julien LAURENT, Jean-Sébastien GRESARD.

**Absents excusés** : Messieurs David GUZZON et Eric MAILLET.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Philippe CHAPUIS.

## **1/ Approbation du Compte Rendu du 20 Mars 2017**

Le Procès-verbal du 20 Mars 2017 est approuvé à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

## **2/ Vote des 4 Taxes**

Madame le Maire propose de reconduire les taux d'imposition 2016 pour l'Année 2017 des 4 Taxes directes locales à savoir :

- Taxe d'Habitation : 10,12 %
- Taxe Foncière (Bâti) : 5,23 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 7,66 %
- CFE : 13,38 %

Le Conseil Municipal valide ce choix à l'unanimité des présents, par 8 voix pour.

## **3/ Adhésion Ad@t**

Suite au courrier reçu de l'Ad@t (Agence Départementale d'Appui aux Territoires) créer depuis le 22 Novembre 2016, cette agence remplace le Département sur le suivi informatique, juridique et financier auprès des collectivités.

Une adhésion doit être faite pour avoir droit aux services à raison de 0.60 € par Habitants (selon l'Insee 344 Habitants) ainsi qu'une contribution annuelle de 100.00 €, donc nous devons payer une cotisation de 306.40 €.

Par vote à main levée, à l'unanimité des présents, 1 contre, par 7 voix pour.

## **4/ Approbation des Comptes de Gestion 2016 et vote des Comptes Administratifs 2016**

Dans un premier temps, lecture est faite des fiches de la situation financière 2016 de la commune : ratios fonctionnement, investissement, impôts locaux avec comparaison entre ratios des communes de démographie identique, du Département, de la Région et National.

Point important : cette analyse est basée uniquement sur le Budget Communal et ne reflète donc pas la situation financière réelle de la Commune sauf pour la fiscalité directe locale.

Budgets Eau – Bois – Communal

Lecture est faite des Comptes de Gestion : Résultats Budgétaires et Résultats d'Exécution de chaque Budget. En parallèle, lecture est faite des Comptes Administratifs respectifs.

M. Nicolas PAILLARD, Adjoint, présente les documents des Comptes de Gestion et Administratifs 2016 qui s'établissent ainsi :

<u><b>Eau 2016</b></u>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	43 143.39 €	72 755.60 €	+ 29 612.21 € Report 2015 : 13 569.91 € + 40 862.47 €
Investissement	29 812.44 €	26 656.41 €	-3 155.73 € Report 2015 : 2 418.35 € -737.38 €

<u><b>Bois 2016</b></u>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	27 171.61 €	49 731.34 €	+ 22 559.73 € Report 2015 : 395 873.11 € + 417 517.84 €
Investissement	915,00 €	0,00 €	-915,00 €

<u><b>Communal 2016</b></u>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	231 385.33 €	259 493.57 €	+ 28 108.24 € Report 2015 : 286 583.71 € + 314 691.95 €
Investissement	158 745.61 €	363 244.19 €	+ 204 498.58 € Report 2015 : -143 680.18 € + 60 818.40 €

Le Conseil Municipal par vote à main levée, à l'unanimité des présents, par 8 voix pour, approuve les Comptes de Gestion 2016.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des présents, par 7 voix pour, vote les Comptes Administratifs 2016.

**5/ Affectation des résultats des Comptes Administratifs 2016**

Au regard des Résultats des Comptes de Gestion 2016 et des Comptes Administratifs 2016, le Conseil Municipal vote, à main levée, à l'unanimité des présents, par 8 voix pour, les reports des Résultats 2016 des Budgets respectifs et/ou leur affectation aux Budgets Primitifs 2017 ainsi qu'il en est fait lecture :

- Budget Eau :

Déficit d'Investissement : 737.38 €  
 Excédent de Fonctionnement : 40 862.77 €

Compte tenu des Restes à Réaliser :

Investissement Dépenses 001 : 737.38 €  
 Investissement Recettes 1068 : 25 439.18 €  
 Fonctionnement Recettes 002 : 15 423.29 €

- Budget Bois :

Déficit d'Investissement 915.00 €  
 Excédent de Fonctionnement : 418 432.84 €

Report FR 002 : 417 517.84 €

- Budget Communal :

Excédent d'Investissement : 60 818.40 €  
 Excédent de Fonctionnement : 314 691.95 €

Compte tenu des Restes à Réaliser :

Investissement Recettes 001 : 60 818.40 €  
 Fonctionnement Recettes 002 : 314 691.95 €

**6/ Vote des Budgets Primitifs 2017**

Présentation des Budgets Primitifs 2017 respectifs :

<u>Eau 2017</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Equilibre Investissement : 8 201.72 € Autres Dépenses : 54 798.29 €	Report 2016 : 15 423.29 € Autres Recettes : 47 576.72 €
Investissement	Déficit reporté : 737.38 € Autres Dépenses : 48 848.64 €	Equilibre Fonctionnement : 8 201.72 € Autres Recettes : 41 384.30 €

<u>Bois 2017</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Equilibre Investissement : 5000.00 € Autres Dépenses : 45 000.00 €	Report 2016 : 417 517.84 € Autres Recettes : 92 000.00 €
Investissement	5000.00 € Report d'investissement : 915.00 €	Equilibre Fonctionnement : 5000.00 € Excédent Fonctionnement : 915.00 €

<u>Communal 2017</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Equilibre Investissement : 153 164.30 € Autres Dépenses : 457 108.85 €	Report 2016 : 314 691.95 € Autres Recettes : 295 581.20 €
Investissement	Report 2016 : 0.00 € Autres Dépenses : 404 724.55 €	Equilibre Fonctionnement : 153 164.30 € Autres Recettes : 251 560.25 €

Après lecture des Budgets Primitifs 2017, le Conseil Municipal, à main levée, à l'unanimité des présents, par 8 voix pour, vote les Budgets Primitifs 2017.

### **7/ Révision de l'indice des élus locaux**

Ayant reçu un mail de Mme CHAMEL, du Trésor Public, nous informant que l'Indice brut terminal de la fonction publique a été revalorisé par le Décret n°2017-85 du 26 Janvier 2017.

Il convient de délibérer sur cet Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Par vote à main levée, à l'unanimité des présents, 8 voix pour.

### **8/ Encaissement chèque vente Photocopieur**

Madame le Maire nous demande l'autorisation de vendre notre ancien photocopieur à l'entreprise Electr O Doubs 25370 JOUGNE et d'encaisser le règlement correspondant de 600.00 €.

Le Conseil Municipal accepte la vente et l'encaissement du chèque par vote à main levée, soit 8 voix pour.

### **9/ Questions Diverses**

- Un Administré nous a apporter un projet de réhabilitation des ruines du Fort pour sa résidence principale. L'ensemble du Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande, un courrier sera fait dans ce sens.
- Travaux école : le projet (agrandissement et accessibilité) des travaux sur l'école nous a été remis ainsi que le coût qui s'élève à 139 100.00 € HT. Lors de la réunion du RPI le Jeudi 13 Avril 2017, ce dossier sera étudié.
- Projet division : la Famille MARANDIN Daniel a accepté notre proposition pour régulariser leur situation.
- La Commission Fleurissement du Village se réunira prochainement pour passer la commande et fixer la date de plantation.
- Pour la Fête des Mères, le Conseil Municipal décide de continuer à offrir un gâteau.
- Citerne et chemin de Beaumont, des devis sont demandés à l'entreprise BOUCARD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.